

Un tiers des défibrillateurs cardiaques installés dans les lieux publics sont hors service et 60 % présentent "une anomalie"



Près de 60 % d'entre eux présentent "une anomalie pouvant entraîner un dysfonctionnement". MAXPPP - RICHARD VILLALON

Santé, Politique, Société

Publié le 29/05/2024 à 10:32 , mis à jour à 10:41

MANON LOZANO

Près d'un tiers des défibrillateurs installés dans les lieux publics de l'Hexagone ne fonctionnent pas, selon un audit réalise par une société de maintenance.

Comme le révèle **France Info** ce mercredi 29 mai 2024, un tiers des 500 000 défibrillateurs cardiaques installés en France ne fonctionnent pas. Un constat établi d'après l'audit réalisé par l'entreprise Matecir Defibril, consulté par nos confrères.

La société a ainsi inspecté près de 6 021 défibrillateurs automatisés externes (DAE) entre 2021 et 2023. Un tiers d'entre eux sont hors services, selon les projections.

Les piles et les électrodes ne sont pas changées

Par ailleurs, près de 60 % d'entre eux présentent "*une anomalie pouvant entraîner un dysfonctionnement*", indique l'ARLoD, association pour le recensement et la localisation des défibrillateurs qui réclame une loi pour obliger les exploitants à assurer le bon fonctionnement des défibrillateurs. Comme pour les extincteurs.

Comment l'expliquer ? Si tous les établissements publics sont obligés d'en être équipés, ils ne savent pas s'assurer de leur bon fonctionnement. Les piles et les électrodes des défibrillateurs automatisés externes (DAE) doivent être changées régulièrement, explique ***France Info***.

Entre 40 000 et 50 000 décès par mort subite chaque année

Avant l'implantation des défibrillateurs sur le sol français en 2007 pour lutter contre la mort subite en France, le taux de survie des arrêts cardiaques était de 2 %, selon le président de l'association pour le recensement et la localisation des défibrillateurs, Bruno Thomas-Lamotte.

Après les DAE le taux est resté "*très bas en France, il est de l'ordre de 7 ou 8 %*", selon le président de l'association qui insiste : "*Donc ça prouve bien qu'il y a un intérêt*".

Chaque année entre 40 000 et 50 000 personnes sont victimes d'une mort subite, selon le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités.